

Strasbourg, le 27 novembre 2019

La Directrice académique des services de
l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'Education nationale du
département du Bas-Rhin

DIVISION DU 1^{ER} DEGRE
Bureau de la formation continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
JBL/PKA/11-2019/357

Téléphone
03 88 45 92 44

Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

OBJET : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI
(Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive).

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de
l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-
026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle
spécialisée sera organisée dans le département du Bas-Rhin durant
l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignants qui exercent leurs
fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les
établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins
éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté
scolaire ou à une maladie. La formation permettra d'enseigner en Ulis, en
UE, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle,
en SEGPA, en EREA, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, ainsi que le Master Métiers
de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention
Pratique et ingénierie de la formation parcours « Adaptation à la diversité
des élèves », conjoint à la formation CAPPEI, vous seront présentés lors
d'une réunion d'information le :

Mercredi 8 janvier 2020
A partir de 13h30
A l'INSPE de Sélestat

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou
professeur des écoles titulaires.

Les dossiers d'inscription sont joints à la présente circulaire. Les candidatures
devront être retournées à la DIVISION du 1^{er} DEGRE, pour le :

Lundi 22 janvier 2020 délai de rigueur.

Les entretiens se dérouleront le mercredi 29 janvier 2020 matin, le mercredi 5
février 2020 après-midi et le mercredi 4 mars 2020 matin.

Pour la Directrice académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré


Jean-Baptiste LADAIQUE